



La proprietaire refuse de remboursser

Par **virg_old**, le **24/06/2007 à 22:27**

en accord avec notre proprietaire nous avons changé la tuyauterie de la sale de bain nous meme (celle ci etait vielle et fuyait)rn nous avons avancé les frais(600euros)rn la proprietaire reffuse de nous remourssérn comment faire?rn merci

Par **Jurigaby**, le **25/06/2007 à 18:26**

Bonjour.rnrn Je crois qu'une petite assignation devant le juge de proximoté lui ferait le plus grand bien.rnrn Mais comment faire me direz-vous?rn Je vous répondrai ceci: Vous vous rendez au greffe du juge de proximité près le tribunal d'instance et vous remplissez une petite déclaration et Hop le tour est joué!